

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 10 mars 2008, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1
Antonio Fortier, district 2
Yvon Hudon, district 3
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

078-08 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

079-08 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 11 février 2008 et des sessions spéciales du 21 février et du 3 mars 2008
 4. Adoption des comptes du mois de février 2008
 5. Dépôt des certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements n^{os} 549-08, 550-08 et 551-08
 6. Retrait des règlements n^{os} 550-08 et 551-08
 7. Période de questions
 8. Annulation de la résolution n^o 196-07
 9. Présentation d'une demande relative à l'entente de développement culturel entre la MRC de La Jacques-Cartier et le MCCCCF
 10. Adoption du règlement n^o 556-08– Règlement modifiant le règlement n^o 458-04 « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme »
 11. Affaires nouvelles
- Affaires nouvelles :**
12. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

080-08 Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 11 février 2008 et des sessions spéciales du 21 février et du 3 mars 2008

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 11 février 2008 et des sessions spéciales du 21 février et du 3 mars 2008 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité

081-08 Adoption des comptes du mois de février 2008

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas

Et résolu :

Que le bordereau numéro 2008-02 du mois de février 2008 au montant de 378 034.09 \$ soit accepté et payé.

082-08 Dépôt des certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements n^{os} 549-08, 550-08 et 551-08

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements n^{os} 549-08, 550-08 et 551-08.

083-08 Retrait des règlements n^{os} 550-08 et 551-08

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas

Et résolu :

Que soit retiré le règlement n^o 550-08 « Règlement décrétant des travaux d'asphaltage de la rue Biron et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 158 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans;

Que soit retiré le règlement n^o 551-08 « Règlement décrétant des travaux d'asphaltage de la rue des Trilles et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 353 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans.

Adoptée à l'unanimité

084-08 Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

À 20 h 10, Monsieur le conseiller du district 2 Antonio Fortier, quitte son siège, le quorum est maintenu.

À 20 h 13, Monsieur le conseiller du district 2 Antonio Fortier, reprend son siège, le quorum est maintenu.

085-08

Annulation de la résolution n° 196-07

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin

Et résolu :

D' annuler la résolution n° 196-07 portant le titre : « Emprunt au fonds de roulement – Forage d'un puits artésien et installation d'un système de pompage au garage municipal »;

Par conséquent,

Que ce conseil annule l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 15 000 \$, **remboursable sur trois années**, à compter de l'année 2008, afin de réaliser le forage d'un puits artésien et l'installation d'un système de pompage au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

086-08

Présentation d'une demande relative à l'entente de développement culturel entre la MRC de La Jacques-Cartier le MCCCCF

Considérant l'entente de développement culturel intervenue entre la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a octroyé un montant de 25 000 \$ pour des projets régionaux (deux tiers du montant) et des projets locaux (un tiers du montant);

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval fait partie de la MRC de La Jacques-Cartier et que différents projets peuvent être déposés.

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin

Et résolu :

De déposer un dossier de présentation de projet à la MRC de La Jacques-Cartier;

Que ce dossier présentera les projets d'aménagement d'une joujouthèque ainsi que la mise en valeur de la bibliothèque municipale, le projet de mise à jour et réimpression de la brochure historique puis le projet de réalisation d'un livre illustré présentant une légende lavalloise;

Que la Municipalité s'engage, dans le cas des projets locaux, à défrayer au minimum la moitié des coûts des projets retenue;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les projets locaux retenus dans un délai maximal d'un an.

Adoptée à l'unanimité

087-08 **Adoption du règlement n° 556-08– Règlement modifiant le règlement n° 458-04 « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme »**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 556-08 et renoncent à sa lecture.

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

Que soit adopté le règlement modifiant le règlement n° 458-04 « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme » et portant le n° 556-08.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles :

088-08 **Levée ou ajournement de la session ordinaire**

**Il est proposé, à 20 h 45 par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier